

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/59

OBJET : SUBVENTION ARCINS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 Avril 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 4 Avril 2017

La séance est ouverte

Le 11 Avril 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30 à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.BARRERE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme LABASTHE
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS (absent)
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M.BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/59

OBJET : SUBVENTION ARCINS

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-9,

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 (Journal Officiel 20 Janvier 2010) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération 2014/112 fixant les modalités de l'appel à projet

Vu la délibération 2014/134 désignant l'association d'insertion Arcins environnement dans le cadre d'un appel à projet « insertion professionnelle par la filière environnement »

Rappel du contexte :

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu organise des actions de développement économique sur son territoire dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Cette compétence se décline notamment par une politique publique plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi, dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection des espaces naturels communautaires .

Par un appel à projet lancé en 2013, l'Association Arcins Environnement Service a proposé un programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection des zones naturelles.

Une convention a donc été signée entre l'Association Arcins Environnement Service et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association pour une durée de 3 ans.

Rappel des objectifs de cette action :

- l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité...),
- la découverte des métiers de l'environnement,
- l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
- l'accès à l'emploi durable

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

1 – Verse la subvention d'un montant de 175 000 € et l'exécution de la mission détaillé dans la convention citée.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/59

OBJET : SUBVENTION ARCINS

2 – Prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017,

3 – Autorise le Président à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 Avril 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement